



Règlement du Trail de la Forgeronne

La Forgeronne est organisée par l'association Eurville - Bienville Trail 52 (E-B Trail 52).

Le présent règlement s'applique à l'épreuve de la Forgeronne édition 2023 en individuel.

Il s'agit de courses nature type trail en semi-autonomie,

- Comprenant 2 ravitaillements pour chaque parcours (1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée) sauf pour courses enfants (uniquement à l'arrivée).
- Limitée à 400 coureurs, pour des raisons de sécurité, sur l'ensemble des 2 courses.
- Distances de 11 km 170 m D+, 21 km 500 m D+, une marche de 11 km et 2 courses enfants.
- Départs Dimanche 10 septembre 2023 à 09h00 pour la marche, à 09h30 pour le 21 km, à 10h00 pour le 11 km et à partir de 11h15 pour les courses enfants.
- L'inscription comprend : dossard, ravitaillement, lot, vestiaire et douche.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspondant aux critères catégorie / distance de la FFA.

Pour des raisons d'accords de passage de propriétés privées, l'épreuve n'autorise **aucun participant à être accompagné de son chien** sur l'ensemble des parcours.

1 – Inscription

Pour être valide, toute inscription à l'une des courses compétitives devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, UFOLEP en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un Pass'Running délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une photocopie d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la manifestation précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied ou du trail **en compétition**.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Pour les **courses**, la photocopie de la licence ou le certificat médical doit être fourni à l'organisation au moment de l'envoi du bulletin d'inscription ou lors de l'inscription en ligne ; à défaut aucun dossard ne pourra être délivré sans ces pièces justificatives. En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Pour la **marche**, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical ou une licence pour valider l'inscription.

Pour les **courses enfants non compétitives**, une autorisation parentale à la participation à la course doit être fournie à l'organisation au moment de l'envoi du bulletin d'inscription ou lors de l'inscription en ligne ou lors de l'inscription sur place ; à défaut aucune inscription ne pourra être validée sans ce document.



2 – Droits d'engagement

Inscriptions en ligne via **GOTIMING** disponible par le lien sur le site <https://laforgeronne.jimdofree.com> rubrique inscriptions.

Inscriptions sur papier via le document disponible par le lien sur le site <https://laforgeronne.jimdofree.com> rubrique inscriptions.

Inscription au tarif unique :

- 18 € pour le Marteau 21 km,
- 10 € pour le Soufflet 11 km,
- 7 € pour la Soufflette 11 km,
- 1 € pour les 2 courses enfants,

Possibilité d'inscriptions lors des permanences au magasin Décathlon de Saint Dizier le Samedi 26 août et le Samedi 02 septembre 2023 de 14h00 à 18h00.

Pour les inscriptions sur place le dimanche 10 septembre 2023 (jour de la course), une **majoration de 3 euros** s'appliquera jusqu'à la clôture des inscriptions, soit 15 minutes avant chaque départ des 2 courses (Marteau et Soufflet) et ce, dans la disponibilité des inscriptions.

Inscriptions uniquement sur place pour les courses enfants.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

3 – Courses / Marche

5 épreuves sont au programme : 1 marche (type randonnée) et 4 courses à pied dont 2 courses pour enfants. À noter également que 3 des 5 épreuves sont **non compétitives** (donc **non chronométrées**) :

- **La Soufflette :** ***non compétitive*** (***non chronométrée***)
 - Type : Marche - randonnée,
 - Départ : 09h00,
 - Distance : 11 km,
 - Participants : 150 marcheurs
 - Catégories : à partir de 8 ans et +,
 - 1 ravitaillement (km 8) + 1 ravitaillement à l'arrivée
- **Le Marteau :**
 - Départ : 09h30,
 - Distance : 21 km,
 - Dénivelé + : 500 m,
 - Participants : 200 coureurs
 - Catégories : junior à vétéran 5 H et F,
 - 1 ravitaillement (km 11,5) + 1 ravitaillement à l'arrivée
- **Le Soufflet :**
 - Départ : 10h00,
 - Distance : 11 km,
 - Dénivelé + : 170 m,
 - Participants : 200 coureurs
 - Catégories : cadet(te) à vétéran 5 H et F,
 - 1 ravitaillement (km 5) + 1 ravitaillement à l'arrivée



- **La Trempe :** ***non compétitive*** (***non chronométrée***)
 - Départ : 11h15,
 - Distance : 2 000 m,
 - Catégories : poussin(e) et benjamin(e) (de 10 à 13 ans),
 - 1 ravitaillement à l'arrivée

- **La Trempette :** ***non compétitive*** (***non chronométrée***)
 - Départ : 11h30,
 - Distance : 1 000 m,
 - Catégories : éveil athlétique (de 7 à 9 ans),
 - 1 ravitaillement à l'arrivée

4 –Départs / Arrivées

Le départ et l'arrivée des courses se font au niveau du stade municipal Louis Bazire, rue de la gare à Eurville-Bienville.

Le site de la course mis à disposition est un complexe constitué :

- d'un gymnase équipé de WC hommes et femmes et 2 vestiaires sont à dispositions des coureurs, tous deux équipés de douches.
- d'un stade municipal.

5 – Ravitaillement

Pour des raisons de protection de notre environnement, l'organisation a choisi de prendre un **engagement éco-responsable** réalisé au niveau des ravitaillements. C'est-à-dire qu'il n'y aura **aucun gobelet** aux différents ravitaillements de la manifestation. Il est donc indispensable que chaque concurrent fasse ce geste d'éco-responsabilité en n'oubliant pas de se prémunir d'un gobelet ou contenant personnel.

Le ravitaillement sauvage (hors zone de ravitaillement) est strictement interdit, et sujet à une pénalité de 30 minutes.

6 – Temps limites

Pour des raisons d'organisation, il est établi un temps limite sur le parcours du Marteau 21 km. Passé au-delà de ce temps, le coureur sera mis hors course et n'apparaîtra pas dans les différents résultats et classements de la course.

Temps limite sur le Marteau 21 km : 3 h 15 (vitesse minimale 6,66 km/h)

7 – Dossard / Remise des dossards

Le retrait des dossards s'effectue **sur présentation d'une pièce d'identité avec photo du coureur**, le Samedi 09 septembre 2023 de 14h00 à 18h00 dans le magasin Décathlon à Saint Dizier et le Dimanche 10 septembre 2023 à partir de 08h00 dans le gymnase d'Eurville-Bienville, et ce jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur une cuisse. Le dossard doit être visible et entièrement lisible pendant la totalité de la course.

Le dossard ne sera pas remis au coureur si son dossier d'inscription est incomplet.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de secours le plus proche ou à un membre bénévole situé tout au long du parcours et bien lui remettre son dossard.



8 – Sécurité

Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaisons téléphoniques avec le PC course qui est implanté au niveau du complexe. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de secours le plus proche. N'oubliez pas que les aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.
- en cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgence seulement ») en composant le 112.

9 – Assurances

- Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
- Individuelle accident : chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

10 – Récompenses

Chaque participant des 2 courses majeures (c'est-à-dire le Marteau et le Soufflet) se verra attribué un lot.

La remise des prix aura lieu dans le gymnase d'Eurville – Bienville à partir de 11 h 45.

Un prix supplémentaire sera remis aux trois premiers hommes et aux trois premières femmes du classement scratch des trois courses compétitives (Marteau et Soufflet). Et le premier homme et la première femme de chaque catégorie (de cadet (CA) à vétéran 5 (V5)) pour chacune des 2 courses majeures.

Pas de cumul de prix entre le classement scratch et les catégories pour chaque course.

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisateur et ne feront pas l'objet d'envois ultérieurs.

11– Droit à l'image et CNIL

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Forgeronne ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de sa participation à la course sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



12 – Environnement / Propriétés privées

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ayant un comportement éco-responsable et en ne jetant aucun emballage sur le parcours. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Tout coureur ne respectant pas ces points pourra être disqualifié.

Nous demandons aux participants d'emprunter uniquement le parcours tracé lors de l'épreuve car la quasi-totalité des portions des parcours font l'objet d'accords temporaires avec les propriétaires de propriétés privées.

13 – Annulation

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14 – Condition de participation

La participation à la course nature la Forgeronne se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subit ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir leurs droits à l'égard des organisateurs.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.



Engagements du comité Organisateur à respecter pour un ÉVÈNEMENT DURABLE

1-Le respect de la charte du Trailier :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter de déchets sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Profiter des superbes paysages.
- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Regroupez-vous pour former un co-voiturage complet : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Motifs de disqualification : Jeter au sol tous types de déchets. Les signaleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit du Trail.

2- Un comité organisateur prévoyant :

- **Les parcours :**
 - Des parcours qui respectent l'environnement
 - La mise à disposition de containers et poubelles de tri sélectif pour les coureurs et organisateurs au départ, à l'arrivée et aux points de ravitaillement afin d'y déposer tous détritrus y compris les produits de ravitaillement
 - Un nettoyage des parcours et du site à la fin de la course
- **La sensibilisation :**
 - La sensibilisation des bénévoles et des coureurs à la préservation et au respect de l'environnement naturel.
 - Des informations environnementales dans les documents d'appels, sur le site Internet et lors de la manifestation.
 - L'utilisation, pour la communication et les matériels, de produits recyclables ou recyclés, chaque fois que cela est possible
 - La tentative du tri sélectif du public et des bénévoles avant, pendant, et après l'événement
 - Un bilan «environnement» après la manifestation.
- **L'engagement éco-responsable :**
 - L'utilisation d'aucun élément de vaisselle jetable sur tous les ravitaillements de la manifestation.
 - Une éviction des surplus d'emballage ou jetables autant que possible.
 - La limitation des déplacements motorisés au strict minimum
 - La préférence des produits de saison et issus du commerce équitable ou locaux
 - L'incitation aux concurrents, en acceptant le règlement, à respecter les points suivants :
 - ☞ respecter les clauses des engagements pris par le comité organisateur ci-dessus,
 - ☞ trier leurs déchets et les déposer dans les bonnes poubelles mises à leur disposition,
 - ☞ respecter et laisser tous les lieux propres,
 - ☞ nettoyer leur équipement sans excès d'eau,
 - ☞ chaque fois que possible, choisir de faire du co-voiturage, de venir en transports en commun, à vélo ou à pied,
 - ☞ respecter l'organisation, les bénévoles, les sentiers, les parcours et les zones définies